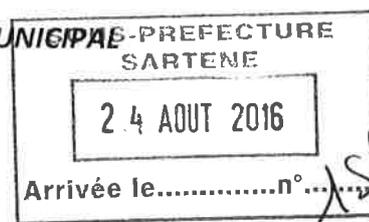


DELIBERATION N° 23/2016

Séance du 17 août 2016



**OBJET : ELABORATION D'UN DOCUMENT D'OBJECTIFS AGRICOLES ET SYLVICOLES (DOCOBAS)
- PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION.**

Nombre de membres : 9
Afférents au conseil : 9
En exercice : 9

Date de la convocation : 03/08/2016
Date d'affichage : 03/08/2016
Ayant délibéré : 7
Votés Contre : 0
Votés Pour : 7
Abstentions : 0

L'an deux mil seize, le dix-sept août à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
M. BRUNETTI Alain	Etaient absents
Mme OBENAUS née DURAND Isabelle	M. MANTESE Jean-François
M. MARTINO Enzo	M. POLI Pierre-Antoine

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en marge de l'élaboration de la Carte Communale et au regard des objectifs de développement fixés par le PADDUC, il est opportun de faire réaliser un Document d'Objectifs Agricoles et Sylvicoles (DOCOBAS) sur la Commune.

La réalisation d'un DOCOBAS consiste pour une Commune à élaborer un plan de développement agricole et sylvicole sur son territoire, selon une démarche participative visant à :

- Inventorier les ressources et les potentialités du territoire.
- Localiser les zones présentant des enjeux pour le développement de ces activités.

- Proposer un plan d'actions concourant à la mise en œuvre des interventions foncières et des aménagements dans ces secteurs.
- Faire émerger des projets agricoles, pastoraux ou forestiers et accompagner la concrétisation de ces initiatives.

Par ailleurs, réalisation d'un DOCOBAS permet d'acquérir une base de données statistique et cartographique à l'échelle communale sur les thématiques de l'agriculture et de la forêt.

- **Vu** le programme de développement rural de la Corse 2014-2020 (FEADER).
- **Vu** l'appel à projet ODARC intitulé « Plan de développement lié à la valorisation du foncier » qui permet à l'échelle du territoire communal de réaliser un DOCOBAS et de pourvoir à son financement (demande de subvention - Mesure 7.1.1-1 du Programme de Développement Rural de la Corse).
- **Considérant** la volonté de la Commune d'élaborer un plan de développement agricole et sylvicole sur l'ensemble de son territoire afin d'analyser, organiser, mettre en valeur et protéger le territoire.
- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

La Commune a décidé de faire appel à la Chambre d'Agriculture de la Corse du Sud qui lui a apporté l'aide technique nécessaire pour renseigner l'appel à projet.

Le coût estimatif hors taxe du projet est de dix-huit mille sept cent cinquante (18 750) €.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Office de Développement Agricole de la Corse (ODARC) à hauteur de 100 % dans le cadre de l'appel à projet.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
ODARC	100 %	18 750,00 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	0 %	
	TVA 20 %	3 750,00 €
		<hr/> 3 750,00 €
TOTAL T.T.C.		22 500,00 €

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Autorise Monsieur le Maire** à répondre à l'appel à projet ODARC intitulé « Plan de développement lié à la valorisation du foncier » afin de prétendre à la réalisation d'un DOCOBAS sur la commune ainsi qu'à son financement (demande de subvention - Mesure 7.1.1 du Programme de Développement Rural de la Corse).
- **Approuve** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché de services.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 20 août 2016

Le Maire

Jean-Luc MILLO

